

Compte du rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2018

Présents : Mmes A.BOUARD, N.FOURNIER, AM.GOURDON, A.MERCIER, S.RENAULT
Mrs, J.BRUNHES, E.BUC, S.CHARLEMAGNE, P.FARGE, D.THOMAS, B.RIBIERE,
Y.BERTHON

Pouvoir : S.BOUVIER à J. BRUNHES, R.BONJEAN à Y.BERTHON, N.RONGEN à
N.FOURNIER.

Secrétaire: Nadège Fournier

La séance est ouverte à 19h30.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 janvier 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du Compte de Gestion (Budget Général) 2017

Le maire propose d'approuver le compte de gestion (budget général) 2017 (établi par le comptable du Trésor) :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

3) Vote du Compte de Gestion (Assainissement) 2017

Le maire propose d'approuver le compte de gestion (assainissement) 2017 :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

4) Vote du Compte Administratif (Budget Général) 2017

Le maire quitte la salle. Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif (fonctionnement) 2017 :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 14

5) Vote du Compte Administratif (Budget Assainissement) 2017

Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2017 du budget assainissement :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 14

6) Vote sur l'affectation des résultats 2017 :

Le maire propose l'affectation suivante des résultats : l'excédent de fonctionnement 2017 de 195 547,12 € est affecté en totalité en recettes d'investissement 2018.

L'affectation des résultats est mise aux voix.

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

7) Présentation et vote du Budget Général Fonctionnement 2018:

Le projet de budget est présenté par l'adjoint chargé des finances.

Une proposition de 2 modifications est présentée par M. Yves Berthon :

- Une augmentation de la somme allouée à l'achat de matériel pour les TAP qui passerait de 8 000 € à 9 500 € ainsi que 3 000 € supplémentaires pour les intervenants extérieurs.

Le budget intègre les 2 modifications et est proposé aux voix :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

Présentation et vote du Budget Investissement 2018 :

Le budget présenté est mis au vote (à noter : le marché à bon de commande n'est pas reconduit pour 2018) :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

Vote des taux 2018 (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières) :

Le maire propose de maintenir les taux en vigueur, malgré la nouvelle baisse de la dotation de l'Etat :

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

8) Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

Ce point est reporté à un prochain conseil.

9) Subventions aux associations et aux écoles

Il a été proposé aux associations de remplir un imprimé CERFA de demande de subvention. L'adjoint chargé des finances présente le tableau des subventions proposées au vote.

- A Nous les Sous : 1 000 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers : 250 €
- Association des Donneurs de sang : 250 €
- CARACYCLE : 530 €
- Champ Libre : 1 800 €
- Comité des Fêtes : 300 €
- Divers : 420 €
- Ecole maternelle : 1 000 €
- Fondation du Patrimoine : 100 €
- Forts villageois : 100 €
- Ondes citoyennes : 500 €
- Prévention routière : 250 €

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

10) Vente d'une parcelle de terrain à Mr et Mme BRUNHES (ZI n° 286 d'une superficie de 7 m²)

Une parcelle cadastrée ZI 286 située sous l'habitation principale de M. et Mme Brunhes est une propriété communale qui est entretenue par ces derniers. Le service des domaines ne faisant plus d'estimation, nous avons pris l'avis d'un notaire pour estimer le bien. Ce dernier a indiqué que la somme devait être symbolique et a estimé le prix des 7 m² à 100 €.

Cette parcelle constitue un passage entre la partie sud et la partie nord de la propriété de M. et Mme Brunhes. Il n'existe pas de servitude de passage. Il y a par contre une servitude concernant une canalisation qui restera maintenue.

Il est proposé de vendre la parcelle pour un montant de 100 € et de donner pouvoir au maire pour signer l'acte.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

11) Délibération concernant l'organisation de la semaine scolaire : maintien de l'organisation actuelle ou demande de dérogation pour passer à 4 jours

La municipalité doit informer l'inspection académique de sa position concernant les rythmes des 2 écoles, et ce, avant le 30 mars.

Les 2 conseils d'école ne se sont pas prononcés cette année. La commission municipale des écoles s'est réunie le 27 janvier et s'est prononcée pour le maintien des 5 matinées.

La municipalité a informé les parents de la tenue d'une conférence sur les rythmes de l'enfant (animée par une psychologue chrono-biologiste). La conférence avait lieu à Chatel Guyon. Un article a aussi été inséré dans le bulletin municipal.

Une réunion publique a été organisée par la municipalité qui a eu lieu le 9 mars dernier. Etaient conviés tous les habitants, les parents d'élèves, les enseignants et les conseillers municipaux.

Après la présentation de tous ces éléments, une discussion est ouverte, puis le maire propose de passer au vote :

14 voix contre la demande de dérogation,
1 vote blanc

12) Choix de l'entreprise, pour 3 ans, des branchements assainissement et eaux pluviales

La commission d'appel d'offre s'est réunie, d'abord pour l'ouverture des plis, puis pour comparer les tarifs proposés par 5 entreprises : SUEZ, GATP, CTPP, DELAVET, ROBINET.

La commission propose de retenir CTPP, entreprise la moins disante.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de la commission.

13) Mandat au centre de gestion de mise en concurrence pour les contrats d'assurances « risque statutaire »

Notre collectivité est adhérente au contrat d'assurance groupé par le centre de gestion du Puy de Dôme pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires.

Le contrat arrive à échéance le 31 déc. 2018.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour donner mandat au centre de gestion qui pourra effectuer la mise en concurrence.

La proposition est mise au vote :

Pour à l'unanimité

14) Reconnaissance de la servitude sur la parcelle ZI 286

Suite à la vente Gonot / Glipa Gallon pour la parcelle ZL690 le notaire demande au conseil municipal de délibérer sur la reconnaissance de l'existence d'une servitude sur la parcelle (encore municipale) ZI 286 et de donner pouvoir à M. le maire de signer l'acte contenant constitution de servitude de passage de canalisation sur la dite parcelle.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

15) Questions diverses

Pas de questions.

Le distributeur de pain à Jussat est fonctionnel ; celui prévu à Varennes n'est pas mis en place car il fallait obtenir l'accord du conseil départemental, propriétaire de l'emplacement.

L'accord est obtenu, le distributeur devrait être mis en place rapidement.

Fin de séance 22 h 30 :